

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

**N°15**  
MARS 2019  
ISSN 2555-297X

ÉDITO

L'actualité sociale a pris, sans surprise, une grande place dans les débats de notre première séance plénière de l'année. Avec au cœur de nos discussions, le rappel des fondamentaux qui doivent inspirer nos débats, nos propositions. Il n'y a pas d'Économique sans Social et sans Environnemental, comme il n'y a pas de Social, sans Économique et sans Environnemental et d'Environnemental sans Social et sans Économique. Avec l'indispensable accompagnement démocratique qui garantit l'assentiment et l'implication indispensables du plus grand nombre! Nous ne relèverons pas les immenses défis de l'urgence écologique, de la nécessaire évolution des modèles de développement et du partage des richesses sans le respect de cette équation. Alors plus que jamais nous nous sommes engagés à saisir tous les instruments institutionnels à notre disposition (avis, rapports, évaluations, contributions diverses...) pour discuter, décider et proposer au Conseil régional des solutions intégrant toutes les dimensions de l'équation, dans l'intérêt de notre région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, les avis adoptés lors de cette plénière témoignent-ils de la vigilance qui a irrigué nos propositions aux décideurs de la politique familiale, de l'habitat social, des réponses au vieillissement de la population, de la filière aéronautique et spatiale...

À l'occasion d'une consultation des Agences de l'Eau sur les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le CESER a souhaité une nouvelle fois, attirer l'attention sur la question de l'évolution climatique et de l'une de ses conséquences, la difficile gestion de l'eau, ce bien public essentiel à la vie. Car le constat est préoccupant : un état dégradé des masses d'eau, très éloigné des objectifs qualitatifs « de bon état écologique » fixés par la Directive Cadre sur l'Eau en 2000, assorti d'une forte baisse quantitative des volumes d'eau à certaines périodes de l'année et ce dans l'ensemble du bassin versant Adour-Garonne. Avec comme conséquences des restrictions régulières des usages qui vont inéluctablement s'amplifier avec l'augmentation des besoins liés à la croissance de la population et au réchauffement climatique. Déficit en eau douce, dont il faut rappeler qu'il concerne tant les milieux terrestres que les milieux marins dont les écosystèmes sont dépendants des arrivées d'eau douce! Et pourtant les causes et besoins sont connus, nourris par l'expérience de trois générations de SDAGE. Alors qu'on sait les usages de l'eau : l'eau potable essentielle pour notre consommation humaine et l'abreuvement des animaux, l'eau indispensable aux milieux naturels, l'eau pour les usages agricoles et industriels, l'eau utile aux villes...! Alors quand arbitrera-t-on entre les usages pour répartir les quantités entre les usagers? Quand décidera-t-on des autorisations quantitatives accordées aux usagers? Quand contrôlera-t-on les consommations conformément aux autorisations accordées? À quand la fin de l'open-bar, la libre consommation de tous, les conflits égoïstes des usagers? Cette question relève de la seule volonté politique d'organisation de l'utilisation de la ressource. Alors disons-le, où est l'État et que fait l'État dans l'impasse actuelle? Le CESER a produit dans de nombreux avis, des analyses pour alimenter le débat public, pour alerter sur l'urgence d'arbitrages et de conciliation entre les différents usages car rien n'est pire que le statu quo, qui mène aux excès, aux conflits ouverts! Le CESER continuera de faire valoir ses convictions nourries par la richesse de ses diversités socio-professionnelles, en toute indépendance. C'est par essence sa légitimité et... sa mission.

Dominique CHEVILLON  
Président

AVIS

Environnement et écologie

## SDAGE : PRIORITÉ À L'EAU POTABLE !

Sollicité par les autorités en charge de la coordination des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, le CESER Nouvelle-Aquitaine a examiné plusieurs documents en cours de révision et soumis à consultation : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le constat est préoccupant : l'état des masses d'eau est globalement très éloigné des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau adoptée en 2000 qui en fixait le bon état écologique : 2/3 des masses d'eau superficielles sont considérées comme dégradées, 1/3 des masses d'eau souterraines sont en mauvais état chimique. Le déséquilibre hydrologique dans l'ensemble du bassin versant Adour-Garonne engendre de façon régulière des restrictions d'usage en période estivale et la persistance de pressions sur la période hivernale. Ces pressions sont appelées à s'amplifier avec l'accroissement démographique et l'évolution du climat.

Quatre grands enjeux sont identifiés pour la gestion de l'eau, identiques dans les deux bassins hydrographiques : enjeux de qualité, quantité, milieux aquatiques et gouvernance.

Pour la qualité, le CESER met l'accent sur les pollutions diffuses en encourageant les actions collectives à l'échelle territoriale ou de la filière, dont les résultats



apparaissent encourageants. Il alerte sur les substances émergentes, perturbateurs endocriniens et nanoparticules qui ne sont pas éliminés par les stations d'épuration. Et enfin, une attention particulière est demandée pour les eaux littorales où les pressions démographiques, économiques et touristiques s'exercent de manière exacerbée. /..

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 111\* ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-  
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

\*en représentation directe et indirecte

### Sommaire Lettre N°15

SDAGE : Priorité à l'eau potable!	P.1
Vivre dans les centres bourgs et centres villes	P.2
Gratuité des transports scolaires	P.2
Expression du CESER sur les « gilets jaunes »	P.3
Filières aéronautique et spatiale	P.3
CESER de l'Atlantique	P.3
Actus, SAV	P.4



Consensus du CESER sur la nécessité de rétablir les équilibres quantitatifs entre ressources disponibles et prélèvements, mais divergence sur l'usage agricole de l'eau. Divers acteurs économiques, dont la profession agricole, souhaitent un soutien plus volontaire à la création de ressources, les représentants du monde de l'environnement mettent eux en avant la nécessité d'un changement de modèle et de pratiques en agriculture.

Le CESER soutient les mesures proposées en direction des milieux aquatiques et l'accent mis sur les têtes de bassin et les zones humides, en s'interrogeant sur la suffisance des mesures actuellement prévues pour préserver les zones humides qui représentent un enjeu fort.

L'organisation actuelle des acteurs de l'eau par grand bassin hydrographique et sous bassins est jugée adaptée, mais le CESER regrette l'affaiblissement des moyens octroyés aux agences de l'eau. Il souligne que les intercommunalités sont des acteurs à part entière de la gestion de l'eau pour une meilleure prise en

compte des enjeux dans les documents d'urbanisme et de planification.

En conclusion, le CESER alerte une nouvelle fois sur la priorité à donner à l'eau potable. La préservation de l'ensemble des captages et plus généralement de leurs bassins d'alimentation constitue un enjeu essentiel, de même que la possibilité pour chacun d'accéder à l'eau dans des conditions économiquement acceptables et pour cela, le service public de l'eau doit être garanti.

Après trois générations de SDAGE, les points d'achoppement sur lesquels buttent les politiques et qui constituent des freins à une réelle amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques ne sont pas clairement exposés. Le CESER souhaite pouvoir obtenir des informations précises et synthétiques lors des étapes ultérieures d'élaboration du SDAGE 2022-2027. Cela vaut pour le grand public qui doit avoir connaissance des constats, analyses, actions menées, financements engagés et transferts monétaires entre les différents usagers de l'eau.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-26-fevrier

AVIS

## Aménagement du territoire

# VIVRE DANS LES CENTRES BOURGS ET CENTRES VILLES

Engagé depuis plusieurs décennies, le phénomène de dévitalisation des centres bourgs et des centres villes constitue une réalité de plus en plus prégnante. Les symptômes visibles : logements vacants, fermetures de commerces et de services, baisse de la fréquentation de centres bourgs et centres villes, déclin... C'est donc avec le plus grand intérêt que le CESER a accueilli la proposition du Conseil régional d'un dispositif en faveur de la revitalisation des centres bourgs de Nouvelle-Aquitaine ! Il a approuvé la démarche en attirant l'attention sur les limites du règlement présenté et a proposé des orientations complémentaires.

Ainsi, au critère d'un nombre minimum d'emplois, le CESER aurait préféré que l'intervention régionale bénéficie à l'ensemble des territoires ruraux, quitte à fixer un seuil démographique pour exclure les communes les plus importantes, objet d'un autre type d'accompagnement. La revitalisation des bourgs devra constituer un axe fort des contrats de cohésion et de dynamisation de territoires conclus ou en cours d'élaboration, le CESER y sera attentif.

En termes d'actions éligibles, la réhabilitation de l'habitat doit, pour le CESER, constituer un levier fort. L'objectif doit être d'offrir un parc de logements réhabilités, suffisamment diversifiés pour répondre aux besoins de différents publics (jeunes, familles, personnes âgées...), mais aussi attractifs par leur qualité

architecturale et patrimoniale et la qualité de vie qu'ils proposent. Le maintien, l'implantation et le développement d'activités économiques, y compris l'agriculture de proximité, d'activités commerciales, artisanales et de services, ainsi que les conditions de mobilité, doivent également constituer des priorités. Plus généralement, le dispositif proposé n'aura de sens et d'efficacité que s'il est conditionné à un rééquilibrage des relations entre centre et périphérie. Le Conseil régional devra ainsi être particulièrement vigilant sur les démarches de revitalisation qui s'accompagneraient de projets de développement de zones commerciales périphériques. Un certain nombre de compléments et de précisions sont enfin attendus en termes de diversité des leviers à actionner : quelle prise en compte de la culture, du sport, du lien social ? La dimension environnementale doit-elle aussi être intégrée dans les projets : prévention des îlots de chaleur, végétalisation, vigilance quant à l'imperméabilisation des sols, réhabilitation responsable du bâti ancien...

En somme, il faut susciter l'envie de revenir habiter dans les centres ! Cela passe par une large campagne de communication auprès des territoires. C'est l'occasion d'illustrer et valoriser auprès des habitants une intervention régionale directement au bénéfice de leurs territoires.

AVIS

## Transports et mobilités

# GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES, UNE AUTRE OPTION POSSIBLE ?

L'organisation des transports scolaires jusqu'alors gérée par les Départements relève, depuis le 1er janvier 2017, de la responsabilité du Conseil régional. Une remise à plat du service est proposée. La Nouvelle-Aquitaine a fait le choix d'une participation des familles aux coûts de fonctionnement du service (de 30 à 150 euros par an) tandis que d'autres, par exemple les Régions Bourgogne-Franche-Comté ou Occitanie ont annoncé la gratuité totale. Pour le CESER, la tarification proposée s'apparente à une forme d'harmonisation « par le bas » ; l'étude de faisabilité d'une gratuité d'accès au service est souhaitée. Des réserves sont également formulées sur les conditions d'organisation et d'accès au service, notamment la distance minimale entre le domicile et le lieu d'études requise. Le CESER a rappelé l'importance de garantir un service de transport aussi inclusif que possible, qu'il s'agisse d'accessibilité aux élèves à mobilité réduite ou d'accès aux services numériques d'inscription et de paiement que le Conseil régional entend promouvoir. Par ailleurs, alors que les enjeux de développement durable et de mobilité sont de plus en plus prégnants, le CESER a regretté que l'harmonisation de l'organisation des transports scolaires ne s'inscrive pas dans une stratégie plus ambitieuse et globale de mobilité dans la région, reposant notamment sur une articulation plus affirmée avec les différents modes et réseaux de transport.

Au regard des enjeux de justice sociale, d'égal accès aux transports précédemment évoqués, le CESER a approuvé l'instauration d'une tarification sociale sur le TER et le transport non urbain régional, plus équitable qu'un tarif au statut. Il s'est toutefois interrogé sur les critères qui ont présidé à la fixation d'un seuil d'éligibilité inférieur au seuil de pauvreté. Ce dispositif ne prendra pleinement son effet qu'à la condition d'assurer la pérennité d'un service public de proximité, tant à travers une offre de transport suffisante que de services associés.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-26-fevrier

## ÉGALITÉ SOCIALE, DÉMOCRATIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE DOIVENT IRRIGUER LES POLITIQUES RÉGIONALES !

L'actualité sociale et la mobilisation dite des « gilets jaunes » interrogent naturellement la place, le rôle et la capacité des corps intermédiaires - dont bien évidemment celle du CESER - à porter légitimement les aspirations de tous les citoyens. Cette question est présente dans les débats internes de l'Assemblée ; celle-ci précisément a consacré du temps à construire un plan d'actions visant un CESER plus largement ouvert sur la société régionale, un CESER plus créatif, participatif et prospectif.

Dans une expression adoptée en février 2019, le CESER considère que les objectifs fondamentaux de pouvoir d'achat, d'égalité sociale, d'exercice de la démocratie, de transition écologique et de leur articulation devront irriguer tous ses travaux. Il s'engage



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-26-fevrier

à saisir tous les instruments institutionnels à sa disposition (avis, rapports, évaluations, contributions diverses...) pour discuter, proposer et porter des réponses concrètes à mettre en œuvre au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine. En 2019, comme il l'avait déjà annoncé au début de sa mandature, il entend notamment prendre à bras le corps les enjeux de précarités, d'inégalités et de discriminations – enjeux qui feront l'objet d'une auto-saisine spécifique dans les mois à venir. Le CESER rappelle fermement la nécessité de condamner toutes formes de violences, d'homophobie, d'antisémitisme, de xénophobie, de racisme et de sexisme. Il approfondira également ses travaux sur la nécessité d'un aménagement plus équilibré du territoire, la préservation des biens communs, des services publics et des richesses naturelles, et plus largement toutes les mutations rapides (économiques, sociales, culturelles, environnementales, technologiques) qui traversent actuellement notre société. Ces transformations, potentiellement génératrices de fractures et de ruptures, exigent plus que jamais des espaces de débat et d'échange pérennes, au profit d'une société plus démocratique, où la parole des citoyens comme des organisations devra être mieux écoutée et prise en compte. Le CESER Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de son mandat et de l'approche prospective dans laquelle il s'inscrit, entend contribuer à faire vivre cette ambition d'ouverture accrue vers le citoyen et vers les territoires.

## UN PLAN POUR LES FILIÈRES AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE QUI MANQUE D'AMBITION SOCIALE



La Nouvelle-Aquitaine constitue la 3ème Région aéronautique et spatiale de France. La filière a été accompagnée par le Conseil régional depuis de nombreuses années pour que celle-ci, longtemps restée dans l'ombre de son homologue toulousaine, soit reconnue comme un pôle de référence internationale rassemblant un ensemble de savoir-faire et compétences d'excellence pour un rayonnement mondial.

Consulté sur une nouvelle feuille de route, le CESER a reconnu la constance et la continuité de l'action régionale, tout en regrettant l'absence d'un bilan factuel et d'une évaluation des dispositifs déjà existants et des masses financières mobilisées. De même, il a déploré l'absence d'une ambition sociale forte et d'un volet spécifique dédié à cet aspect « emploi et social ». Alors même que la filière est en pleine croissance, paradoxalement la situation sociale est de plus en plus « tendue », en particulier pour les salariés des sous-traitants.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-26-fevrier

Plusieurs aspects sont signalés :

- Le renouvellement massif des compétences est un défi majeur à relever, les difficultés de recrutement et de maintien des emplois dans de nombreuses entreprises étant déjà très perceptibles. Au regard des nombreux départs en retraite des chefs d'entreprises, la transmission doit être anticipée, d'autant plus qu'une vraie transformation de la filière est observée avec le développement de l'international : transformation géopolitique et technologique que les chefs d'entreprises doivent mieux appréhender. Le CESER préconise l'organisation d'une véritable démocratie sociale territoriale à l'échelle de la filière avec la mise en place de critères exigeants d'éco et socio-conditionnalités (RSE) dans les dispositifs d'interventions régionaux.
  - La situation des sous-traitants est également à prendre en considération. Ils sont trop souvent confrontés à des exigences d'investissements et de réductions des coûts très élevées de la part des donneurs d'ordres. Le Conseil régional doit jouer un rôle d'impulsion et de coordination de l'ensemble des acteurs publics, pour une intervention qui responsabilise plus et mieux les grands groupes donneurs d'ordres. Des rapports de coopération au sein de la filière avec une meilleure répartition des risques, des investissements et de la valeur sur l'ensemble de la filière doivent s'instaurer.
- Enfin, le CESER a constaté que la concertation pour l'élaboration de cette feuille de route a été structurée essentiellement autour des acteurs économiques, et que la démocratie sociale et les organisations syndicales ont été négligées.

## CESER DE L'ATLANTIQUE

Les 4 CESER de l'Atlantique (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine) ont élaboré une réponse commune à la consultation ouverte en vue de l'adoption des stratégies de façade « Manche Est-Mer du Nord », « Nord Atlantique-Manche Ouest » et « Sud-Atlantique ».

Le premier intérêt de cette démarche est d'avoir permis de produire, à une échelle inédite, un état des lieux partagé, première étape indispensable à la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée et ambitieuse. Les CESER alertent sur les difficultés à venir dans la mise en œuvre des stratégies de façade telles qu'elles ont été élaborées. Les visions à 2030 paraissent en effet inatteignables et assez peu spécifiques d'une façade à l'autre. Ils émettent également des réserves sur la portée opérationnelle des « cartes de vocations ». D'une manière globale, les CESER de l'Atlantique regrettent que la notion d'interrégionalité et les enjeux transfrontaliers soient quasi-absents des trois stratégies de façade.

Le besoin d'appropriation des enjeux maritimes et de la portée des différentes démarches stratégiques par l'ensemble de la société civile est identifié dans les projets : l'association des CESER de l'Atlantique continuera à y contribuer à la place qui est la sienne.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/contribution-des-ceser-de-latlantique-sur-les-projets-de-strategies-de-facades-maritimes/

## UNE JOURNÉE DÉDIÉE À L'EUROPE

L'ensemble des conseillers du CESER ont été conviés à une journée d'information et d'échanges le 30 janvier 2019 sur l'importance et les modalités de soutien européen aux projets en région. Au menu, une présentation des actions et missions du Bureau de représentation de la région à Bruxelles, de l'écosystème bruxellois et des grands enjeux liés aux futurs budgets européens, et enfin la gestion des programmes opérationnels au sein de la Direction des fonds européens du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Isabelle BOUDINEAU, Vice-Présidente en charge de l'Europe et International et Présidente de la Commission politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE (COTER) du Comité des Régions a ouvert cette journée en insistant sur l'importance du tandem Europe-Région. Le Conseil régional est Autorité de gestion de près de 2,5 milliards € de fonds européens pour la période 2014-2020.



Une rencontre entre les délégations du CES de la Communauté Autonome du Pays Basque et du CESER Nouvelle-Aquitaine s'est tenue le 7 février 2019 à Bordeaux. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la nouvelle formule de coopération bilatérale qui vise une meilleure connaissance des «écosystèmes» régionaux en matière d'innovation sociale et d'économie sociale et solidaire. Après avoir découvert un certain nombre de politiques et d'acteurs publics et du «Tiers-secteur» basques, lors d'une rencontre à Bilbao le 14 décembre 2018, les délégations basque et néo-aquitaine se sont de

## PRATIQUES AU PAYS BASQUE ESPAGNOL ET EN NOUVELLE-AQUITAINE

nouveaux rencontrés à Bordeaux autour des enjeux de l'économie sociale et solidaire. Présentation de l'économie sociale et solidaire en France et en Nouvelle-Aquitaine, exposés des dispositifs d'accompagnement, témoignages d'expériences en matière de politiques familiales, d'habitat social et de vieillissement en Nouvelle-Aquitaine se sont succédé tout au long de la journée. Christine MOEBS, Conseillère régionale, déléguée à l'innovation sociale et sociétale de la Région Nouvelle-Aquitaine et Lide AMILIBIA, Vice-Ministre des Politiques sociales du Gouvernement du Pays Basque ont participé à l'ensemble de cette journée. Une synthèse de ces rencontres sera bientôt disponible



## BILAN D'ACTIVITÉS 2018



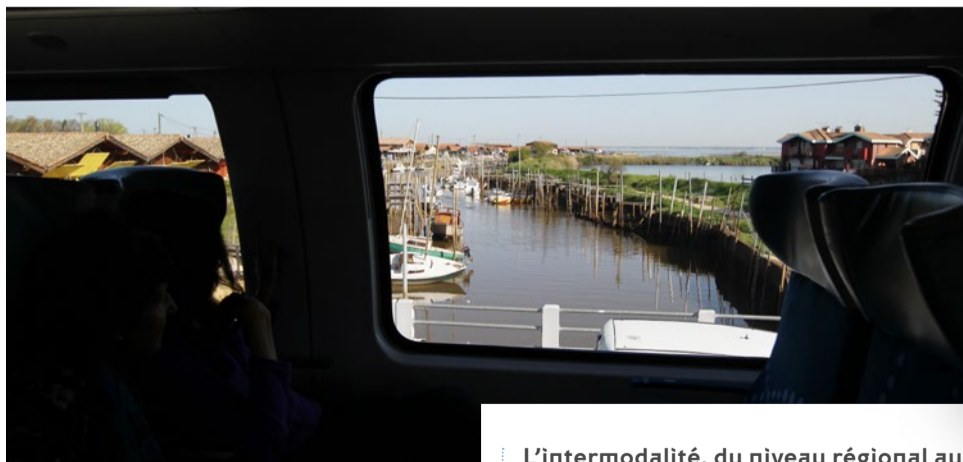
2018, année d'installation du CESER... et année de production! Plus de 40 avis ou contributions ont été adoptés avec l'objectif d'éclairer la décision des élus et d'enrichir le débat public. Ce bilan d'activités témoigne d'une année d'exercice de la mission centrale du CESER : porter la parole de la société civile organisée et contribuer à «Faire territoire» en Nouvelle-Aquitaine.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/bilan-activites-2018/



## LE S.A.V. DES RAPPORTS !



À quoi servent les rapports? Quelle est l'audience du CESER? Que deviennent les propositions du CESER? Autant de questions récurrentes sur lesquelles le CESER Nouvelle-Aquitaine a souhaité apporter quelques éclairages dans cette rubrique S.A.V. (Service Après Vote!).

**L'intermodalité, du niveau régional au niveau intercommunal!**  
Le CESER a participé aux réflexions que conduit depuis quelques mois le Conseil de Développement du Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre sur les enjeux de mobilité dans son territoire. Il a été invité à lui présenter, le 23 janvier dernier, le rapport qu'il a consacré, en 2017, à «l'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine». Au-delà des leviers techniques à activer pour renforcer la complémentarité entre les différents modes de transport, les échanges ont notamment porté sur la constitution d'une gouvernance régionale de l'intermodalité fédérant les différentes autorités organisatrices de la mobilité.

ISSN : 2555-297X  
Lettre bimestrielle  
Abonnement gracieux sur demande.  
Directeur de la publication : Wilfried Grounon  
Rédaction : Pôle communication du Ceser  
Maquette : Kymzo  
Réalisation : PG Edition

Crédits photos :  
Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine : Guillaume Bonnaud / Stéphane Charbeau / Alban Gilbert / Francis Leroy / Françoise Roch. Sébastien Le Clézio  
Pxhere  
Pôle Communication CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77

Ceser Nouvelle-Aquitaine  
 ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE